

Contribution de Futurs Composés - réseau national de la création musicale

Proposition d'un guide de bonnes pratiques en réponse au projet de pacte pour un service public des maisons d'opéra et des orchestres permanents du XXI^e siècle

Le projet de pacte symphonique et lyrique montre qu'il est temps de réviser les pratiques liées aux maisons d'opéra et aux orchestres symphoniques. Les groupes de travail, notamment sur la question des missions des orchestres et contrats des permanents, affichent une volonté de réflexion profonde pour réactualiser et repréciser la mission originelle des orchestres nationaux « créer, produire, diffuser la musique » pour laquelle ils sont financés sur fonds publics.

Avec l'ambition d'affronter les défis contemporains artistiques, économiques, sociétaux et sanitaires, ce pacte réfléchit à redéfinir les engagements de ces structures dans le cadre d'une réponse pertinente aux questions et enjeux des politiques publiques culturelles qui se construisent avec les pratiques de terrain des acteurs et actrices des territoires mais aussi avec les publics.

Dans le monde du bousculement des imaginaires, porté par les musiques de création, musiques exploratoires, musiques immersives, il est bon de rappeler que le patrimoine défendu par les opéras correspond à une mission de transmission d'une histoire, d'une vision du monde d'époques révolues. Don Juan est une représentation d'un monde qui n'existe plus : le relire via des mises en scène modernes, des voix contemporaines, ne retire en rien la valeur de l'histoire d'une époque qu'elle décrit, cependant reste rattaché à une mission de transmission et d'héritage à préserver.

Mozart s'attaquant à ce personnage via sa musique nous propose une lecture d'une société qu'il a traversée en sublimant ses préoccupations. Cet aspect patrimonial ne doit surtout pas disparaître : nous devons comprendre d'où nous venons et ce que nous devons à celles et ceux qui nous ont précédé·e·s, qui ont construit le chemin vers la société dans laquelle nous évoluons actuellement. Dire par exemple que la figure de Don Juan est aujourd'hui celle d'un agresseur sexuel n'est pas renier la grandeur d'un opéra, ni la qualité d'écriture du compositeur, il s'agit simplement de

s'apercevoir que nos valeurs, mœurs et représentations du monde ont changé. Qu'en avons-nous appris, que pouvons-nous faire mieux et différemment ? Mozart s'adressait directement à son époque. L'opéra et sa programmation doivent prioriser cet objectif.

C'est exactement à cet endroit que le pacte fait sens.

Comment reconnecter la société d'aujourd'hui et l'opéra ?

En s'adressant aux publics avec des œuvres nouvelles témoins de notre époque par des créateurs et créatrices en prise avec le monde.

Après l'opéra *Angels in America* de Peter Eotvös qui continue encore de tourner (prochaines dates au théâtre de Brême, Allemagne) 20 ans après sa création, où sont nos nouvelles héroïnes et nouveaux héros, nos fables sociétales, nos rêves, nos contestations et nos récits à l'opéra ? Ce sont elles et eux qui doivent dominer dans la programmation et se refléter dans la part d'œuvres de création des orchestres symphoniques. C'est cet objectif qui doit enfin nous rassembler pour permettre à ce pacte de se déployer.

Et oui, mille fois oui, c'est grâce au partage de l'outil « maison d'opéra » et « orchestre permanent » que nous atteindrons cet objectif du pacte. C'est le sens de notre contribution à notre modeste échelle mais nécessaire pour participer solidairement et pleinement à l'avènement de l'opéra du XXI^e s. que nous appelons toutes et tous de nos vœux.

Aujourd'hui, les acteurs et actrices de la création musicale n'ont pas le sentiment d'être identifiés et représentés par ces institutions. Certains adhérent·e·s de nos réseaux iront même jusqu'à indiquer que les maisons d'opéra ont été rayées de leur cartographie de travail puisque ne répondant peu ou pas à leurs sollicitations. Vue de l'extérieur, la part laissée aux créations en résonance avec la société est minime, renvoyant l'image d'institutions muséales, dédiées à la conservation du patrimoine. Or notre mission d'intérêt général est commune et les opéras tout comme les orchestres sont des pôles artistiques et culturels majeurs.

Afin de pouvoir englober notre secteur à la définition de ce pacte et montrer notre engagement dans cette réflexion, nous proposons différentes orientations et propositions dans un guide de bonnes pratiques. Nous souhaitons un pacte concret avec des orientations, des propositions et appels à projet. Les propositions ci-dessous s'articulent autour de l'ouverture pour un équilibre à co-construire entre patrimoine et création, encore trop minime.

PROPOSITION DE GUIDE DES BONNES PRATIQUES EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ ET DES MISSIONS D'INTERÊT GÉNÉRAL

1. APPELS À PROJETS EN FAVEUR DE L'OUVERTURE

Les appels à projets nous semblent être des leviers essentiels à l'ouverture et d'élargissement du réseau d'artistes avec lesquelles les institutions collaborent. Pour qu'ils soient justes et effectivement mobilisés par une grande diversité de créateurs et créatrices, ces appels doivent cependant être articulés à une exigence de parité, de transparence ainsi que de critères et grilles de sélection inclusifs.

- **Artiste / ensemble / collectif / compagnie associé·e** : il paraît essentiel d'étendre le dispositif d'artistes/compositeurs·rices associé·es dans les scènes pluridisciplinaires à l'ensemble des maisons d'opéra et des orchestres avec des critères d'ouverture, de diversité, de renouvellement. Une collaboration à long terme et la richesse des dispositifs en place permettrait tout d'abord **une meilleure connaissance mutuelle des secteurs d'activités** mais également **des temps d'expérimentation, de recherche, de médiation, de travail plus approfondis**, une ouverture, la découverte par le public de certaines esthétiques et ainsi les familiariser avec ces nouvelles propositions.
- Appel à projet (1 par an) pour **Artiste / ensemble / collectif / compagnie associé·e** pour permettre une ouverture en termes de création, répétitions, coproduction, diffusions, moyens humains ou apports en industrie.
- Soutiens financiers accordés à certains projets, même joués hors les murs, s'ils peuvent entrer en écho avec la programmation de la structure (opéra ou orchestre).

2. LA FORME : OUVRIR LE PLATEAU À L'EXPÉRIMENTAL

L'ouverture aux musiques de création passe par une ouverture des formes au-delà de la traditionnelle forme académique de la « musique classique savante contemporaine ».

- Oser ouvrir à des formats différents : partage de projets aux maisons d'opéras de la part des musiques expérimentales, improvisées via les réseaux professionnels, les OGC, la MMC, l'ONDA (...) porteurs et/ou subventionneurs de projets innovants.

- Organiser des temps de rencontres à destination des équipes des opéras et des orchestres par le biais des réseaux professionnels : de l'administration à la technique pour une meilleure connaissance des pratiques et modes de production dans les musiques de création.
- Valoriser la présentation de nouvelles formes et intégrer les nouvelles technologies telles que les instruments électroniques : machines, synthétiseurs, nouveaux claviers, les pads, etc. ou encore les technologies immersives.
- Présence d'autres formes de vocalités dans les maisons d'opéra ou au sein des orchestres, avec des chanteur·ses venant d'autres genres musicaux plus exploratoires. L'exemple de l'intégration du chant traditionnel finlandais avec Vilma Jää dans l'opéra *Innocence* de Saariaho est éclairant à ce sujet.
- Mise en place d'appels à projet nationaux où les forces musicales d'une maison d'opéra ou d'un orchestre sont mobilisées autour d'un projet d'artiste tel que : installation sonore et musicale, parcours musical, projet participatif... (lieux hors-les-murs ou dans les murs, nombre de représentations, de titulaires de l'orchestre impliqués, montant alloué, durée de la réalisation... restent à définir)
- Proposer des temps « annexes » à la saison. Sur l'exemple de l'Opéra de Lille qui organise des "concerts du mercredi", courts concerts avec prix bas et des "happy days" certains week-ends, événements gratuits à destination des familles. Ce type d'événements pourrait être une porte d'entrée à d'autres esthétiques.

3. TRAVAIL SUR LE TERRITOIRE

Les maisons d'opéra et les orchestres sont pleinement des **acteurs culturels au service du territoire**, au même titre que les compagnies, ensembles et collectifs implantés. Vers une réflexion commune sur les projets et des moyens.

- **Soutien aux artistes du territoire via des financements** : coproduction, production déléguée, mise à disposition.

- Associer une compagnie, un ensemble, un collectif à une saison
- Appels à candidature à destination des artistes implantés sur le territoire de la structure

- Encourager des coproductions ensemble/compagnie/collectif avec les maisons d'opéra et/ou les orchestres avec la mise en place d'un **dispositif d'aide** favorisant la mixité des esthétiques et des formats en imaginant des projets pluridisciplinaires.
 - Mutualiser les moyens et les compétences autour de **projets de médiation** sur les territoires avec ces équipes artistiques, collectifs, ensembles d'esthétiques variées. Atteindre différemment le public grâce aux ressources des différents acteurs·rices du territoire. Vers un travail des publics de l'opéra encore trop souvent attaché à la « tradition ».
- Encourager le **partage et les échanges** entre maisons d'opéra, orchestres et les autres actrices et acteurs de la vie musicale d'un territoire.
- Organiser des **rendez-vous réguliers** avec les compagnies, ensembles et acteur·rice·s du territoire d'implantation. L'ouverture sur le territoire est essentielle pour faire vivre les activités locales, les compagnies mais aussi les orchestres et opéras.
 - Organiser des **temps de réflexion, tables rondes, colloques** par le biais des réseaux / organisations professionnelles sur les questions de pluridisciplinaire, des enjeux de la création musicale, de l'équilibre entre compositeur·rice·s vivant·e·s ou non dans la programmation, le patrimoine et les formes musicales vivantes. Partager les pratiques, les formats existants et les richesses de chaque secteur que ce soit en termes de savoir-faire, de connaissances et d'expériences.

4. MUTUALISATION DES ESPACES ET DU MATÉRIEL

Le secteur de la création peine souvent à accéder à du **matériel son ou lumière décent**, à travailler sur un **plateau** aux dimensions suffisantes. Les ressources des maisons d'opéra et des orchestres représentent des outils précieux et très souvent équipés et à même d'accueillir des formes mêlant plusieurs médias artistiques.

- Dans une idée de solidarité sur un même territoire, échanges avec les maisons d'opéra et les orchestres sur leurs possibilités de mise à disposition d'espaces de travail selon les spécificités des projets des artistes / compagnies/ ensembles / collectifs.
- Possibilité de collaboration avec les équipes techniques et administratives pour l'utilisation du matériel implanté (machineries, plans de feu, sonorisation) pour l'accueil de formes exploratoires.

- Réflexions sur les types d'accès et le type d'accueil dans les salles équipées : résidence sèche, résidence technique, résidence accompagnée...
- Prêt de matériel (son, vidéo, parc instrumental)
- Partage des inventaires (costumes, décors), transparence et partage des fiches techniques (son, lumière...), également dans un souci de mutualisation locale du matériel (développement durable).

En retour, les artistes / compagnies/ ensembles / collectifs peuvent être sources de partage de compétences et de matériel très spécifiques.

5. L'ÉMERGENCE

Pour créer de réelles conditions de rencontre et collaboration entre de nouveaux profils artistiques, notamment les compositeurs et compositrices, et les maisons d'opéra, celles-ci doivent mener une action forte en faveur du repérage et de l'insertion professionnelle de ces professions - avec une attention particulière portée sur les compositrices.¹

Deux précautions doivent cependant accompagner cette démarche : les programmeurs·rices doivent identifier leurs propres stéréotypes et représentations les poussant naturellement vers des profils qui leur sont familiers, d'autre part, la notion d'émergence ne doit pas exclusivement être corrélée à celle de la jeunesse, au risque d'affecter indirectement les artistes aux parcours parentaux, notamment les mères ou les artistes aux trajectoires moins conventionnelles.²

- Identifier les compositeur·rice·s "émergence" et leur proposer des résidences d'écriture au sein des orchestres : obligation minimum un par saison.
- Faire des co-commandes avec d'autres orchestres pour l'émergence.
- Favoriser et organiser des rencontres avec les ensembles émergents de leur territoire.
- Organiser et subventionner des parrainages et tutorats artistiques ou structurels pour les ensembles et artistes : le partage de compétences

¹ Pour rappel, dans son étude "Où sont les femmes" menée entre 2012 et 2017, la SACD rappelait que les compositrices représentaient 1% de leur profession.

² <https://newmusicusa.org/nmbx/composing-and-motherhood/#5>

doit être mis en avant et la notion d'accompagnement prise en compte concrètement.

CONTRE LA NOTION DE « PRISE DE RISQUE »

On entend et on lit souvent que programmer des créations représente « une prise de risque ». Il conviendrait d'interroger la validité de ce mantra : le public privilégierait des formes qu'il identifie ou les artistes reconnus... Raisonner avec cette frileuse logique marginalise les segments du public curieux ou intéressés par la nouveauté, les laisse simplement à la porte des maisons d'opéra et des orchestres.

Non, ce n'est pas une « prise de risque » d'afficher le dynamisme artistique d'un territoire, de soutenir la jeunesse d'un secteur, ou d'offrir au public la diversité des formes et des expressions qui sont le reflet de notre monde. C'est non seulement une obligation depuis les lois NOTRe et LCAP, mais bien plus : une nécessité sociétale, et surtout un investissement pour construire les publics de demain.

En effet, nous sommes convaincu-es que la transformation des modes de narrations et formes musicales, le renouvellement des récits ou encore l'élargissement du profil des artistes qui les créent ou les interprètent sur les plateaux, sont les conditions de l'ouverture de nos institutions à une plus grande diversité de publics.

Nous encourageons les maisons d'opéra et les orchestres, plutôt qu'à craindre le "risque", à *prendre position* et à s'appuyer sur nous, les actrices et acteurs de la création musicale, pour co-construire des projets.